

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON
Revel

COMMUNE
TOUTENS

Date de la
convocation :
31/10/2017

D 2017 -11-27

OBJET :
ESIT Recrutement
d'un agent
contractuel sur un
emploi non
permanent pour
faire face à un
besoin lié à un
accroissement
saisonnier d'activité
à partir du
08/01/2018

Acte rendu exécutoire
après dépôt

en Préfecture le,

Et publication du

Le Maire.

Ainsi fait et délibéré,
les jour, mois et an ci-
dessus. Au registre
sont les signatures

L'An deux Mil dix-sept et le neuf novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Toutens s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MAGRE, Maire.

Etaient présents : Denis Magre, Thierry Rougier, Nicolas Angiono, Cécile Maupoint, Christian Caminade, Micheline Lourde, Sandrine Tortel, Sophie Serra, Geneviève Horseau, Pascal Meric,

Etait absent excusés : Corinne Beller,

Etait absent :

Cécile Maupoint a été désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents du Conseil Municipal :

Le Conseil ESIT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal **DECIDE** :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois allant du 08/01/2018 au 06/07/2018.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent des écoles à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire informe que Le Président de l'ESIT :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

A Toutens, le 09 novembre 2017
Le Maire,
Denis MAGRE